



**DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS  
CANTON DE MOUY  
MAIRIE DE HERMES**

**DECISION N°2023-14**

**OBJET : AMENAGEMENT DES PLACES PMR ET TRAVERSEE PIETONNE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire de la commune de Hermes,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n°2020-013 du 28 mai 2020 relative aux délégations du maire pour le conseil municipal,

Vu la délibération n°2023-019 du 23 avril 2023 au vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2023,

Considérant le projet d'aménager des places PMR (personnes à mobilité réduite) et une traversée piétonne dans le centre bourg

**DECIDE**

Article 1 : d'approuver le projet d'aménager des places pour personnes à mobilité réduite et une traversée piétonne dans le centre bourg et de solliciter une subvention auprès des organismes concernés selon le plan de financement ci-dessous :

Financier	Taux	Montant
Conseil départemental	44%	54 538,44€
CAB	20%	24 790,20€
Région	16%	19 832,16€
Commune	20%	24 790,20€
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>123 951,00€</b>

Article 2 : de transmettre la présente décision au contrôle de légalité.

Fait à Hermes, 25 mai 2023

Le Maire

Gregory PALANDRE

60370

Mairie de Hermes 17 Rue du 11 Novembre 60370 Tél. : 03.44.07.50.06

Courriel : [mairie@ville-hermes.fr](mailto:mairie@ville-hermes.fr) Site : <http://www.ville-hermes.fr>